

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Dury (Somme) ;

VU les articles L 2211-1 et L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route et le Code Pénal ;

Considérant qu'à l'occasion des travaux de nettoiement du Parc du petit Château, il convient de réserver le parking du chemin du Tour des Haies pour le déblaiement des branchages ;

ARRETE

Article 1- Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit sur le parking du parc du Petit Château, chemin du Tour des Haies à compter du jeudi 13 juillet 2023 à 8 heures et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera assurée par les services techniques municipaux.

Article 3 - Madame le Maire et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dury le 11 juillet 2023.

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Annie FARGE